

## Communiqué de presse

### Les dépenses de médicaments : précisions chiffrées sur le taux de croissance prévu pour 2009

**Suite aux nombreux articles de presse parus ce week-end à propos de la forte croissance des dépenses dans le secteur des spécialités pharmaceutiques, l'INAMI souhaite apporter quelques précisions.**

Dans ces articles, une croissance de près de 10% est citée. Ce chiffre se base sur le dernier rapport M.O.R.S.E (2<sup>e</sup> semestre 2008) présenté lundi au Comité de l'assurance de l'INAMI.

#### Rapport M.O.R.S.E

Les données financières du rapport M.O.R.S.E se basent sur les dépenses Pharmanet (jusqu'à août 2008 inclus) et les données de chiffres d'affaires IMS (jusqu'à décembre 2008 inclus). Les estimations du rapport pour l'année 2009 constituent une extrapolation des dépenses pour les spécialités pharmaceutiques. Néanmoins, elles ne tiennent pas compte des mesures prises dans le cadre du budget 2009 afin de corriger le dépassement constaté en 2008 (99,2 millions d'EUR).

#### Mesures

Les mesures, de l'ordre de 120 millions d'EUR en 2009 (156,3 millions d'EUR en année pleine), sont d'application depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Il s'agit notamment de :

- l'encouragement des prescriptions bon marché
- l'extension du remboursement de référence
- la diminution de prix des médicaments de 1,95%.

#### Budget 2009

Le budget en matière de spécialités pharmaceutiques pour l'année 2009, publié au Moniteur belge du 7 septembre 2009, s'élève à 3.869,879 millions d'EUR.

Ce budget représente une croissance de 3,17% par rapport aux dépenses 2008 (3.750,845 millions d'EUR).

#### Données les plus récentes

Les données 2009 les plus récentes, basées sur les dépenses comptables, montrent une croissance de 6,3% des dépenses par rapport aux 5 premiers mois de 2008, en ce compris les effets de l'intégration des petits risques.

En isolant l'effet de l'intégration des petits risques et pour autant que l'effet budgétaire attendu soit réalisé, la croissance des dépenses des spécialités pharmaceutiques pour l'ensemble de l'année 2009, devrait s'élever à 3,04%.

Ce chiffre a été communiqué au Comité de l'assurance, en réunion du 27 juillet 2009

Personnes de contact (INAMI) avec la presse :	
Fr : Geneviève Speltincx	NI : Ludwig Moens
Tél : 02/ 739 72 16	Tél : 02/ 739 72 12
Fax : 02/ 739 78 49	Fax : 02/ 739 78 49
E-mail : <a href="mailto:communication@inami.fgov.be">communication@inami.fgov.be</a>	E-mail : <a href="mailto:communication@riziv.fgov.be">communication@riziv.fgov.be</a>